

MAIRIE de
LIMEUIL



Les Plus
Beaux Villages
de France®



**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DE LIMEUIL**

SEANCE DU 02 AVRIL 2012

Nombre de conseillers :	
En exercice : 10	L'an deux mil douze, le 02 Avril à 19h00,
Présents : 6	le Conseil Municipal de la commune de Limeuil, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy THOMASSET, le Maire.
Votants : 8	Date d'envoi de la convocation : 26 Mars 2012
Conseillers présents :	Mrs. THOMASSET, LESCURE, BOYER ,MAILLET Mmes RIVIERE, MACKENZIE-PEERS, BORGES, LANDON
Conseillers absents :	Mr. HERVE
Ont donné procuration :	M. Jean-Pierre DEFRANCE à Mme Nicole RIVIERE
Secrétaire :	Sylvie LANDON

1- Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 13 Février 2012

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 Février 2012.

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 Février 2012 est approuvé à **l'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS.**

1- Points divers de l'ordre du jour

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur les sujets « divers » de l'ordre du jour :

- **Délibération modificative budget primitif service assainissement**
- **Contrat contractuel**
- **Tarif eau**
- **Intervention de Mr LABESSE**
-

2012-01- Fête foraine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il avait proposé au Comité des Fêtes d'installer sur le parking du stade de foot les manéges des 13, 14 et 15 juillet 2012. Cette proposition ne convient pas au Comité des Fêtes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide par 8 voix « pour » et 1 « abstention » de déplacer les manéges les 13, 14 et 15 juillet 2012 sur le parking du stade de foot.

2012-02- Réduction factures eau

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mr MONZIE Georges sollicite une réduction de sa facture d'eau suite à une fuite d'eau après compteur due au gel. Et que Mr FAVAREILLE sollicite la suppression de son compteur d'eau au restaurant « Isabeau de Limeuil ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

refuse à l'unanimité des membres votants la réduction de la facture d'eau de Mr MONZIE.

Accepte à l'unanimité des membres votants la suppression du compteur d'eau de Mr FAVAREILLE

2012-03- Convention SPA

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention avec la SPA de Bergerac pour l'année 2012, afin de celle-ci assure le service fourrière en contrepartie d'une indemnité fixée à 0,50 par habitant.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité des membres votants le renouvellement de cette convention et mandate Monsieur le Maire pour la signer.

2012-04- Régie recettes Office de Tourisme

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier certains tarifs des articles qui sont en vente au Point Tourisme et d'en ajouter de nouveaux à savoir :

Enveloppe affranchie avec logo Limeuil 1,00€ l'unité au lieu de 0.97€ l'unité actuellement

Posters Limeuil et vue de Limeuil 3,00€ l'unité au lieu de 5,00€ l'unité actuellement

Nouveau produit : Topo guide autour des Eyzies 2,50€ l'unité.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité des membres votants d'accepter ces modifications

2012-05- Tarif location salles et matériel, fournitures d'extrait cadastral, fax et photocopies

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la séance du 04 février 2011, il avait été appliqué des nouveaux tarifs pour les différentes locations et fournitures de ces produits

Le Conseil Municipal ,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité des membres votants de reconduire les mêmes tarifs que ceux appliqués le 04 février 2011 à savoir :

LOCATION SALLE DU CHATEAU (hors expositions et spectacles)

Habitants de Limeuil : 105€

Habitants hors de Limeuil : 255€

Associations de Limeuil (hors activités marchandes) : gratuit

Autres associations : 85€

LOCATION SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Habitants de Limeuil 105€

Habitants hors de Limeuil 205€

Associations de Limeuil (hors activités marchandes) : gratuit

Autres associations : 65€

MATERIEL

Chaises bois et plastic :0.55€

Remplacement chaises bois et plastic : 55€

Banc : 1€

Remplacement banc : 30€

Table et tréteaux : 6€

FOURNITURES

Extrait cadastral :1.55€

Fax : 0.55€

Photocopie noire A4 (1 à 50) : 0.25€

Photocopie noire A4 (+ de 50) : 0.20€

Photocopie noire A3 (1 à 50) : 0.45€

Photocopie noire A3(+ de 50) : 0.40€

Photocopie couleur A4 (1 à 50) : 1.15€

Photocopie couleur A4 (+ de 50) : 1.05€

Photocopie couleur A3 (1 à 50) : 1.75€

Photocopie couleur A3(+ de 50) : 1.65€

2012-06- Droits de place

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer le tarif concernant les divers droits de place pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres votants de reconduire les mêmes tarifs que pour l'année 2011 sauf pour les marchés nocturnes, à savoir :

- 200,00€ le droit de place des forains pour la fête votive
- 200,00€ pour le stand de ventes de divers produits bio Place du Port de Mr GUEDIDI
- 4,00€ pour les marchés du dimanche matin
- 50,00€ pour les marchés nocturnes.

Les droits de place des terrasses de, la SARL Limeuil Restauration et de l'Ancre de Salut restent indexés chaque année sur l'indice des prix à la consommation IPC.

2012-07 - Subvention aux associations

Monsieur le Maire propose de verser aux différentes associations une subvention à savoir :

Associations	Montant de la subvention
Voyages scolaires	1300€
Potiers en Périgord	300€
Comité des Fêtes	1100,00€ (s'il organise le feu d'artifice)
La Boule du Confluent	80,00€
Société de Chasse	80,00€
Anciens Combattants le Bugue	50,00€
Football Club Limeuil	280,00€
Amicale Laïque du RPI	80,00€

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

Approuve à l'unanimité des membres votants le montant de ces subventions aux différentes associations.

2012-08- Tarif changement compteur eau

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le tarif pour le remplacement des compteurs eau existants.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

décide à l'unanimité des membres votants de fixer le tarif suivant :

- Compteur Ø15 et Ø20 : 100,00€
- Compteur Ø30 et Ø 40 : 200,00€

2012-09- facturation eau

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier la facturation de l'eau à compter de janvier 2013, actuellement il est facturé en février la consommation de l'année précédente plus l'abonnement des 6 premier mois de l'année en cours, puis en septembre il est facturé l'abonnement des 6 derniers mois de l'année en cours.

Il propose de facturer dès 2013 : en février la consommation de l'année écoulée et en septembre la totalité de l'abonnement de l'année en cours.

Il propose également d'augmenter les tarifs de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2013 comme suit :

Abonnement	160,00€
Prix du m3 de 1 à 100m3	1,30€
Prix du m3 au delà de 100m3	0,95€
Pose d'un compteur (DN 15 et 20)	300,00€
Pose d'un compteur (DN 40)	400,00€

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve, par 8 voix « pour » et 1 « abstention » ces propositions.

2012-10- Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire présente le rôle des taxes d'imposition

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres votants de fixer les taux suivants :

Taxe d'habitation :	13,01%
Foncier bâti :	14,73%
Foncier non bâtie :	64,97%
CFE :	20,15%

2012-11- Vote du compte de gestion 2011 du service AEP

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2011 du receveur municipal pour le service AEP

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres votants ce compte de gestion

2011-12- Vote du compte de gestion service assainissement

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2011 du receveur municipal pour le service assainissement

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres votants ce compte de gestion

2011-13- Vote du compte de gestion de la commune

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2011 du receveur municipal pour le budget principal
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres votants ce compte de gestion

2011-14- Vote du compte administratif 2011 de la commune

Madame RIVIERE présente au conseil municipal le compte administratif 2011 de la commune comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
316 133,88€	441 724,70€	169 957,77€	325 798,15€

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Approuve par : 8 voix pour 0 voix contre 0 abstention
ce compte administratif

2011-15- Vote du budget primitif 2012 de la commune

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget principal 2012 comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
452 916,77 €	452 916,77€	405 133,00€	405 133,00€

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Approuve ce budget par : 9 voix pour 0 voix contre 0 abstention

2011-16 - Affectation de résultats

Monsieur le Maire propose d'affecter la somme de 103 400€ au compte 1068
Vote pour à l'unanimité des membres votants

2011-17- Changement d'assiette chemin rural des Vignes

2011-18-

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 7 décembre 2011 le conseil municipal avait décidé de lancer la procédure de changement d'assiette du chemin rural des Vignes. A ce jour les documents d'arpentage étant fait, il est nécessaire de lancer l'enquête publique.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

Demande à Monsieur le Maire à l'unanimité des membres votants de lancer l'enquête publique et lui donne tous pouvoirs pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

2011- 18- Avenant marché d'assainissement station

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un premier avenant concernant les travaux de la station d'épuration pour la société HYDREL avait été voté lors de la réunion du 14 novembre 2011 d'un montant de 15065€.

Monsieur le Maire propose d'annuler cet avenant et de le remplacer par un nouveau d'un montant de 30 025€ dans lequel en plus du groupe électrogène prévu au premier avenant, s'ajoute un bardage, la protection des tuyaux et aérotherme.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres votants d'annuler le premier avenant pour la société HYDREL et donne son accord pour que Monsieur le Maire signe le nouvel avenant d'un montant de 30 025€ avec la société HYDREL.

2011-19- Redevance assainissement

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer le prix de la redevance d'assainissement .

Il propose les tarifs suivants :

- abonnement 280€ pour l'année
- Prix au M3 : saison d'hiver (du 1^{er} octobre au 30 avril) 2,70€
saison estivale (du 1^{er} mai au 30 septembre) 4,70€
Début de la facturation à compter du 1^{er} mai 2012.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité des membres votants d'appliquer les tarifs proposés.

2011-20- Décision modificative

Monsieur le Maire propose :

- une augmentation de crédit au budget d'assainissement section fonctionnement comme suit

DEPENSES : C/ 023 virement à la section d'investissement + 15 592€

RECETTES : C/ 777 amortissement subventions + 15 592€

- Une augmentation de crédit au budget d'assainissement section investissement comme suit :

DEPENSES : C/ 1391 subventions d'équipement +15 592€

RECETTES/ C/ 021 virement de la section de fonctionnement 15 592€

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

Adopte à l'unanimité des membres présents ces augmentations et virements de crédit

2011-21- Contrat de travail MONTEIL Georges

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé un contrat de travail à durée déterminée du 2 avril au 14 septembre 2012 pour une durée hebdomadaire de 21 heures avec éventuellement la possibilité d'effectuer des heures complémentaires.

Le Maire,

Guy THOMASSET